

Conditions générales d'inscription et de participation

Conditions générales d'inscription et de participation

ASPEDAH – Mai 2025

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les **activités organisées par l'ASPEDAH**, notamment les **conférences, ateliers, formations, accompagnements en coaching, groupes de soutien, rencontres**, qu'elles soient proposées **en présentiel, en ligne ou sous format hybride**.

1. Champ d'application

Les présentes conditions régissent les rapports entre l'ASPEDAH et les participants à toutes les activités proposées, qu'elles aient lieu en présentiel, à distance ou de manière hybride.

2. Inscription et engagement

Toute inscription effectuée via les formulaires électroniques disponibles sur le site internet de l'ASPEDAH est considérée comme un **engagement contractuel** entre les parties et vaut **reconnaissance de dettes** au sens de l'article 82 de la **Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites (LP)**.

3. Attribution des places

Les inscriptions sont prises en compte **dans l'ordre de leur réception**. Le nombre de participants est limité selon la **capacité des salles ou des outils numériques**, afin de garantir des conditions de participation optimales. L'ASPEDAH ne garantit aucune place sans inscription validée.

4. Modalités de paiement

Le paiement peut s'effectuer :

- par **carte de crédit ou Stripe** lors de l'inscription en ligne ;
- ou par **virement bancaire IBAN** sur facture.

En cas de facturation, le montant est exigible **dans un délai de dix (10) jours calendaires** à compter de l'émission de la facture. **Passé ce délai**, la place pourra être réattribuée sans préavis. Les **frais d'inscription ou les taxes administratives** seront facturés conformément aux présentes conditions générales.

Les **paiements par TWINT ne sont pas acceptés**.

5. Désistement et conditions de remboursement

5.1 Activités dont le tarif est inférieur ou égal à CHF 150.–

Un **désistement motivé** peut exceptionnellement être pris en compte s'il est **adressé par écrit** au comité ASPEDAH.

En cas d'**acceptation d'un report**, des **frais de traitement de CHF 25.–** seront facturés. Le report est valable **pendant six (6) mois** à compter de la date de l'activité initiale. En cas de refus, **aucun remboursement n'est prévu**.

5.2 Activités dont le montant est compris entre CHF 151.– et CHF 500.–

- En cas de désistement **vingt et un (21) jours calendaires ou plus avant** le début de l'activité, le montant est **remboursé déduction faite d'une taxe administrative de CHF 75.–**.
- En cas de désistement **entre vingt (20) et zéro (0) jours** avant l'activité, **aucun remboursement n'est accordé**.

5.3 Activités dont le montant est compris entre CHF 501.– et CHF 5'000.–

- En cas de désistement **trente-cinq (35) jours calendaires ou plus avant** le début de l'activité, un remboursement est effectué, **moins une taxe administrative de CHF 150.–**.
- En cas de désistement **entre trente-quatre (34) et onze (11) jours** avant l'activité, **50 % du montant est remboursé**.
- En cas de désistement **dix (10) jours ou moins avant** l'activité, **aucun remboursement** ne sera effectué.

6. Enregistrements et diffusion

Il est **strictement interdit** de procéder à des **enregistrements audio ou vidéo** sans l'autorisation écrite préalable de l'ASPEDAH.

De même, la prise de **photos des présentations** est interdite sans **accord explicite** de la direction pédagogique ou de l'intervenant.

7. Droit d'auteur et reproduction

Toute **reproduction, diffusion ou transmission**, même partielle, des contenus pédagogiques ou des supports remis lors des activités est **strictement interdite** sans l'autorisation écrite préalable de l'ASPEDAH.

8. Présentations des intervenants

Les supports de présentation sont **remis uniquement** si l'intervenant donne son **accord explicite**. **Aucune prétention** ne peut être formulée par les participants à ce sujet.

9. Matériel et équipements

Tout le matériel mis à disposition durant les activités reste **la propriété de l'ASPEDAH**.

Les participants sont **responsables des dommages** causés au mobilier, matériel ou équipement utilisé.

10. Responsabilité

L'ASPEDAH décline toute **responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident**, que ce soit pendant une activité en présentiel ou en ligne. Aucune **couverture accident** n'est fournie.

11. Attestations de participation

Pour certaines activités, il est possible de réserver un **ticket avec attestation**. Celle-ci est alors **incluse dans le prix**. Un **duplicata d'attestation** peut être délivré contre **frais administratifs de CHF 50.–**.

12. Droit à l'image

L'ASPEDAH se réserve le droit d'utiliser **des photographies ou captations vidéos** effectuées lors d'événements publics (par ex. cérémonie de clôture) à des fins promotionnelles sur son site ou ses réseaux sociaux.

Le participant peut **s'opposer par écrit** à cette utilisation, ou demander la suppression de tout contenu le concernant à tout moment.

13. Exclusion

L'ASPEDAH se réserve le droit d'**interrompre la participation** d'un ou plusieurs participants.

Aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas. Le participant peut adresser un **recours motivé** dans un délai de **dix (10) jours**, par **lettre LSI** à l'adresse du siège ASPEDAH. Le recours est examiné par le comité ou la direction pédagogique.

14. Modifications

L'ASPEDAH se réserve le droit de **modifier à tout moment** et sans justification ses **conditions générales, programmes, contenus, tarifs, dates et horaires**. Ces modifications ne font **pas l'objet d'une notification individuelle**. Les conditions à jour sont disponibles sur le **site officiel de l'ASPEDAH**. Il incombe aux participants de **se tenir informés**.

15. Clause salvatrice

Si l'une des dispositions du présent document est jugée invalide, les autres conservent leur validité.

La disposition invalide sera remplacée par une disposition licite **reflétant autant que possible l'intention des parties**.

16. Droit applicable et for juridique

Les présentes conditions générales sont régies par le **droit suisse**. Le **for juridique est à Lausanne**.

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une **solution amiable** par voie de **médiation** avant toute procédure judiciaire.
